

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 25/07/2016

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DURIF Joël, MICHAUD Sylvie, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel
Absents excusés:	ARBEZ-CARME Elisabeth qui donne procuration à Claudie PILLARD MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël Françoise PERALTA qui donne procuration à Alain MOYAT Emilie RAFFIN qui donne procuration à Sylvie MICHAUD Sylvie DALLOZ PETETIN Aurore
Absent :	ROLANDEZ Alain
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 23/06/2016 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT LE GITALET

A) ENTREPRISE SOCCO LOT N°1- AVENANT N°1

M. le Maire fait part des travaux complémentaires :

- Liaison d'une distance d'environ 80 ml entre la voie du lotissement Le Gitalet et la rue du Repos
- Création d'un mur de soutènement en enrochement sous la route de la Vie Neuve au niveau du virage du Gitalet.

Il est donné lecture de l'avenant proposé par l'entreprise SOCCO 1, route des Creuses 74650 CHAVANOD.

M. le Maire rappelle également les éléments du marché notifié le 03 mars 2016 à savoir :

- **Marché initial : 269 454.95€HT soit 323 345.94€ TTC** répartis comme suit :
 - * Tranche Ferme : 242 069.10€ HT
 - * Option 1 : Réalisation d'enrobés : 18 870.00€ HT
 - * Tranche Conditionnelle (déviation route de La Vie Neuve) : 8 515.85€ HT
- **Avenant N°1 : 6 527.00 € HT soit 7 832.40€ TTC**
- **Nouveau montant du marché : 275 981.95 € HT soit 331 178.34€ TTC** soit une augmentation de **2.42%**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant d'augmentation

d'un montant de 6 527.00 € HT soit 7 832.40€ TTC et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à son exécution.

B) MATERIAUX CONCASSES

M. le Maire informe l'assemblée que la création de route laissera manifestement un surplus de matériaux.

Aussi dans le cadre du chantier de lotissement, l'entreprise Lacoste est susceptible de pouvoir en utiliser une partie, ce qui viendra en déduction du coût de matériaux qui étaient à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, est d'accord avec l'entreprise pour que l'évaluation se fasse sur une base de 5€ la tonne.

II. TARIFS MAISON DE L'ENFANCE

A) ACHAT REPAS RESTAURATION CRECHE ET ALSH

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre l'Association Les PEP 39 - à l'Ecole des Neiges de Lamoura et la Maison de l'Enfance pour la confection des repas de la Crèche et de l'ALSH.

L'Association des PEP 39 demande un réajustement du prix des repas à 4.25 €, au lieu de 4.19 €, soit une augmentation de 1.43 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de 4.25 € le repas à compter du 01/09/2016 et dit qu'il sera facturé 4.30 € aux familles à compter de cette date.

B) ALSH- PERISCOLAIRE : PARTICIPATION FAMILIALE

Par ailleurs, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser les coûts de participation familiale en accueil périscolaire. Une proposition d'augmentation de 2.5% est soumise à l'assemblée. Cette grille tarifaire sera transmise à la commune de Lamoura pour validation et mise en application au 01 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la proposition présentée sans que les tarifs aient été maintenus depuis 2014.

Tranches de coefficient familiaux	Matin	Accueil avant 12h et/ou après 13h	Accueil midi avec repas		Soir TAP Temps liés à la modification des rythmes scolaires	Gouter Soir yc TAP	Mercredi après midi yc le goûter
			Accueil	Repas			
QF1 - Moins De 750€	0.82 €	0.51 €	0.82 €	4.30 €	0.51 €	1.64 €	2.67 €
QF2 - De 750€ à 950€	1.10 €	0.69 €	1.10 €	4.30 €	0.69 €	2.08 €	3.45 €
QF3 - De 950€ à 1100€	1.36 €	0.85 €	1.36 €	4.30 €	0.85 €	2.53 €	4.23 €
QF4 - De 1100€ à 1350€	1.64 €	1.03 €	1.64 €	4.30 €	1.03 €	2.97 €	5.02 €
QF5 - Plus de 1350€	1.92 €	1.20 €	1.92 €	4.30 €	1.20 €	3.41 €	5.81 €

Concernant la participation familiale extrascolaire, l'actualisation est réalisée au début de chaque année civile dès la publication des barèmes en vigueur transmis par la CAF. Il en est de même en ce qui concerne l'accueil en crèche.

III. DEMANDE UTILISATION CHALET PIECE D'AVALE

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Mme Marion Ciréface, Directrice de l'association Saute Frontière sollicitant l'accès au chalet de la Pièce d'Aval le samedi 08 octobre 2016 à l'occasion des pérégrinations poétiques qui se dérouleront du 07 au 09 octobre 2016.

Compte tenu de l'absence de tout confort (sanitaire et électrique), il lui a été rappelé la délibération du 18 mars 2010 refusant la mise à disposition de ce bâtiment aux associations extérieures à la commune.

Par courrier du 11 juillet, Mme La Directrice précise que l'utilisation du chalet n'est pas soumise à ces besoins. L'association se chargeant de pourvoir ces manques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix « Pour », 4 « Contre » et 3 « Abstentions », autorise à titre exceptionnel l'utilisation du chalet de la Pièce d'aval pour ladite manifestation et déplore une nouvelle fois les pratiques cavalières de Mme la Directrice de l'association qui semble imaginer que les collectivités, les élus et toute autre personne bénévoles d'ailleurs, devraient être, sans réserve, à son service.

Le Conseil Municipal demande que le repérage du lieu prévu en août se fasse en présence de Mme la Présidente de l'association.

IV. AIDE ASSOCIATION SERVICE RURAL

M. le Maire rappelle les échanges avec l'association « Service Rural » sollicitant une aide pour renouvellement de son tracteur de déneigement.

Le service de déneigement apporté à la population est en fait assuré par cet association sur le hameau du Manon.

Afin de rétablir une équité de traitement, considérant le coût de l'engin à savoir 30 000€ et le coût moyen du service sur le reste de la commune, plusieurs clés de répartition sont étudiées en fonction du nombre de foyers, des linéaires de voirie, des surfaces de territoire.

La participation au linéaire de voirie paraît la plus équitable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide en conséquence d'accorder d'une cotisation annuelle de 660€ pendant 15 ans.

V. EGLISE : RESTAURATION ET CONSERVATION DES ŒUVRES D'ART

Suite à la visite de M. Rion, conservateur d'objets d'art à la Préfecture de Région, un constat de l'état des œuvres a été réalisé et des devis établis par le Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art.

Une participation au financement des travaux peut être allouée par le Département et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter les subventions sur la base des devis établis à savoir :

- 1) Mobilier de la sacristie : Le coût de la restauration s'élève à 3 069.80€ Net.
- 2) Vierge à l'enfant : Le coût de la restauration s'élève à 1 600.00€ Net.
- 3) Vierge à l'enfant dans son retable (retable non compris) : Le coût de la restauration s'élève à 1 600.00€ Net.
- 4) Retable de la Vierge à l'enfant (option 1): Le coût de la restauration s'élève à 2 180.00€ Net.
- 5) Retable de la Vierge à l'enfant (option 2): Le coût de la restauration s'élève à 4 650.00€ Net.

6) Vierge à l'enfant et vierge à l'enfant dans son retable : Le coût de transport et l'intervention avec véhicule adapté s'élève à 1 429.80€ Net.

Au vu des aides attribuées, le Conseil Municipal étudiera le dossier en collaboration avec la commune des Molunes.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) POSTE AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Une procédure de recrutement d'un agent technique polyvalent est en ligne sur le site du Centre de Gestion du Jura. Les candidatures sont à adresser à mairie-septmoncel@wanadoo.fr ou M. le Maire, Mairie -875, route de Genève 39310 Septmoncel. Le poste est à pourvoir au 01 septembre 2016.

Les candidats doivent obligatoirement posséder le permis poids lourds et avoir une pratique du déneigement.

B) SECURITE ROUTIERE

Suite à ce point traité dans la séance du 23/06/2016, M. le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec les services de gendarmerie. Des contrôles ont été mis en place dans l'agglomération et 210 infractions ont été relevées en 15 jours.

Parmi les solutions envisagées, un rétrécissement de chaussée et la mise en place de feux sont à l'étude en collaboration avec les services routes du Département.

Séance levée à 22h20

Affiché le 28/07/2016

Le Maire,


Raphaël PERRIN

